

- Projet d'Accord rejeté définitivement par le Parlement britannique le 12/03/2019 (Renégociations sur le Backstop irlandais infructueuses)
- Engagement (non-contraignant) des parlementaires britanniques le 13/03/2019 contre la sortie du UK sans accord
- Vote en faveur d'une extension de l'article 50 TFUE le 14/03/2019 par le Parlement britannique

OPTION 1: Report du Brexit

14/03/2019: vote pour un report du Brexit (max 3 mois)



Demande du UK avant le 21 mars

Vote au Sommet européen le 21-22 mars

Vote à l'unanimité des 27 autres Etats-Membres de l'UE

OUI



Prolongation jusqu'au 30/06/2019

Next ???

Le UK reste dans l'UE

Nouveau Referendum

Retour sur le projet d'accord du 14/11/2018

Elections Générales

Hard brexit

Renégociations avec l'UE

Solutions douanières à analyser rapidement (e.g. entrepôt sous douane, suspension tarifaire, origine préférentielle, biens à double usage DCN, OEA, etc.)

OPTION 2 : No Deal

«Hard Brexit»

Le UK quitte l'UE sans accord

- Conséquences déclaratives (déclarations à l'import/export + contrôles éventuels) => Le modèle des déclarations sommaire d'entrée et préalable de sortie sera celui utilisé actuellement).
- Conséquences financières (droits et taxes à l'importation): le UK sera considéré comme un pays tiers => application du TEC (tarif extérieur commun) à l'importation dans l'UE / application d'une taxation propre à l'import au UK : Publication (HMRC) du projet de tarif douanier prévoyant la suspension des droits de douanes à l'importation au UK de quasiment tous les produits pendant 12 mois (UK, un Paradis douanier moins taxé que l'UE ?!).
- Conséquences pratiques (délais de traitements, risques d'engorgement)
- Conséquences politiques (Irlande, Ecosse, etc.)
- Conséquences commerciales (origine): la politique commerciale commune ne s'appliquera plus (les marchandises UK seront considérées comme tierces - règles d'origine).
- Conséquences compliance : représentation fiscale, gestion des autorisations, numéros d'identification, formalités et régimes douaniers à prévoir (reconnaisances mutuelles en principe)
- Conséquences juridiques : transposition en droit UK d'ici le 29/03!

NON



No Deal « Hard Brexit » le 29 mars

LIGHTHOUSE LHLF

4 rue Saint-Florentin - 75 001 Paris - France

6 rue du Palais de Justice - 69 005 Lyon - France

<http://www.lh-lf.com>

Stanislas Roquebert

Avocat à la Cour - Associé

Tel: +33 972 44 38 94

Cell: + 33 6 63 85 26 86

stanislas.roquebert@lh-lf.com

Luana Higino Balbino

Manager

Tel: +33 972 50 65 41

luana.higino.balbino@lh-lf.com